

Charte de l'Association

L'Association Réseau d'Écoute et d'Entraide au Féminin est une organisation à but non lucratif dédiée à soutenir, accompagner et autonomiser les femmes victimes de maltraitance (*Ce terme englobe un large éventail de comportements abusifs et nuisibles, qu'ils soient psychologiques, émotionnels, verbaux, ou physiques*) et de violence. Notre engagement repose sur les principes fondamentaux du respect, de la dignité et de l'égalité. Cette charte énonce les valeurs et les engagements de notre association.

1. Objectifs de l'Association :

L'association a pour mission de :

- a. Offrir un espace bienveillant aux femmes confrontées à des difficultés au sein de leur foyer, leur emploi, leur réseau d'amis.
- b. Fournir un environnement de soutien et d'écoute neutre de tout jugement.
- c. Favoriser la croissance personnelle, l'autonomisation et la solidarité entre les femmes à travers des initiatives destinées à renforcer leur estime de soi et à restaurer leur sentiment de légitimité.
- d. Apporter un soutien aux femmes en mettant à disposition des services d'écoute active, d'orientation vers des services d'aide juridique, psychologique ou médicale, ainsi que des informations sur les lieux de refuge en cas de besoin.

2. Respect de la Confidentialité :

Toutes les informations partagées par les bénéficiaires sont strictement confidentielles. L'association s'engage à protéger la vie privée des femmes accueillies.

3. Non-Discrimination :

L'association s'engage à fournir ses services sans discrimination basée sur la race, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la classe sociale ou tout autre critère.

4. Respect et Écoute :

Chaque femme accueillie sera traitée avec respect, compassion et empathie. L'écoute active sera privilégiée afin de comprendre au mieux les besoins individuels.

5. Sécurité et Bienveillance :

L'association veillera à créer un environnement sûr et bienveillant, propice à la reconstruction personnelle. Aucune forme de violence, d'intimidation ou de discrimination ne sera tolérée au sein de l'association.

6. Autonomie des Femmes :

L'association encouragera l'autonomie des femmes en les impliquant dans les décisions qui les concernent. Les programmes seront conçus pour renforcer leur confiance en elles et favoriser leur indépendance.



Réseau d'Écoute et d'Entraide au Féminin

7. Collaboration avec d'autres Organisations :

L'association collaborera avec d'autres organisations partageant des objectifs similaires pour maximiser l'impact de ses actions.

8. Transparence :

L'association s'engage à maintenir une communication transparente avec ses bénéficiaires, ses membres, ses partenaires et le public en général.

9. Révision de la Charte :

Cette charte sera révisée périodiquement pour s'assurer qu'elle reste en phase avec les valeurs et les objectifs de l'association.